

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 8498 Société : Autre

Actif Pensionné(e)

Nom & Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : Total des frais engagés : Dhs



Cadre réservé au Médecin Dr Mustapha NAJI

Cachet du médecin :

Dr Mustapha NAJI
Omnipraticien
Ancien Médecin
des Hôpitaux Militaires
Lissasta Extension n° 353 Casablanca
Tél 0522 65 07 04

Date de consultation : 16/09/2022

Nom et prénom du malade : Dekkuri Sakina Age:

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Polyarthralgie

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
16/09/2022	c		100.000 Dhs	Mustapha NAJ Omnipraticien Ancien Médecin des Hôpitaux Militaires Lissasta Extension n° 353 - Casablanca Tél 0522 85 07 04

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Dr. Bernani Jaffar Pharmacie TAH 12, Bd Oussef Casablanca Tél: 052 92 82 82	16.09.22	434,90

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
	16/09/22	B60	90,00 Dh
	16/09/22	Dnat P.F.P	300,00 Dh

AUXILIAIRES MEDICALS

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient des travaux
				Montants des soins
				Début d'exécution
				Fin d'exécution
O.D.F PROTHÉSES DENTAIRES		DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE		

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]

Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

The diagram illustrates a dental arch with 16 numbered teeth (1 through 8 on each side) and various dental symbols placed around them. The arch is oriented with the head at the top. A vertical axis labeled 'H' points upwards, a horizontal axis labeled 'D' points to the left, and a diagonal axis labeled 'B' points downwards and to the right. The symbols include: 'M' (molar) at tooth 5; 'P' (premolar) at tooth 4; 'V' (incisor) at teeth 7, 8, and 1; and 'Y' (canine) at teeth 6, 3, and 2.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

الدكتور الناجي مصطفى

خريج المدرسة الملكية للصحة العسكرية بالرياض

خريج كلية الطب بالرباط

طبيب عسكري سابق بالمستشفى العسكري - الرباط

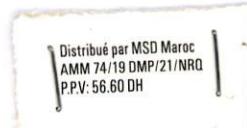
طبيب سابق بالمستشفى العسكري الفرنسي - باريس



عيادة

- طب الأطفال
- داء السكري - الكوليسترون
- ارتفاع الضغط الدموي - التخطيط الكهربائي للقلب
- أمراض الغدد / عقم الزوجين / أمراض المفاصل
- الطب النفسي - أمراض الجهاز العصبي

Casablanca, le : 16. 09. 22



Nom et Prénom :

Dr. M. S. Naji

20 mg
ogie
à l'intérieur.
des enfants.
ne dépassant pas

PPV: 64 DH 50

ملع
بـ، الجمـ
بدائل
بالـ
درجة منـ

56.60 Dopamine 1g - 1

64.50 Rosciphyne 200 - 1

268.00 Arcxia 90 - 0 - 1 - 1

45.80 Isosine 2.5 - 0 - 1 - 1



Dr Mustapha NAJI
Omnipraticien
Ancien Médecin
des Hôpitaux Militaires
Lissasta Extension n° 353 Casablanca
Tél 0522 65 07 04



Pharmacie TAM
Dr. Bennani Jaafar
302, Bd Oued Souf - Oulfa
CASABLANCA
Tél. 0522 90 18 89

عيادة

طب الأطفال
داء السكري - الكوليسترونول
ارتفاع الضغط الدموي - التخطيط الكهربائي للقلب
أمراض الغدد / عقم الزوجين / أمراض المفاصل
انطب النفسي - أمراض الجهاز العصبي



الدكتور الناجي مصطفى

خريج المدرسة الملكية للصحة العسكرية بالرباط
خريج كلية الطب بالرباط
طبيب عسكري سابق بالمستشفى العسكري - الرباط
طبيب سابق بالمستشفى العسكري الفرنسي - باريس

Casablanca, le : 16/09/22

Nom et Prénom : Dr. Kikan Sakina

FACTURE 621

RADIOGRAPHIE :

AVANT PIED G F+P

MONTANT :

300.00DH

Dr Mustapha NAJI
Omnipraticien
Ancien Médecin
des Hôpitaux Militaires
Lissasta Extension n° 353 - Casablanca
Tel 0522 88 07 04

الدكتور الناجي مصطفى

خريج المدرسة الملكية للصحة العسكرية بالرباط
خريج كلية الطب بالرباط
طبيب عسكري سابق بالمستشفى العسكري - الرباط
طبيب سابق بالمستشفى العسكري الفرنسي - باريس

عيادة

- طب الأطفال
- داء السكري - الكوليسترونول
- ارتفاع الضغط الدموي - التخطيط الكهربائي للقلب
- أمراض الغدد / عقم الزوجين / أمراض المفاصل
- الطب النفسي - أمراض الجهاز العصبي



Casablanca, le : ١٦٠٢٩٠ ٢٢

Nom et Prénom : de l'ICM Salim

- VS .
- AC nriqne .

Dr Mustapha NAJI
Omnipraticien
Ancien Médecin
des Hôpitaux Militaires
Lissasta Extension n° 353 - Casablanca
Tel 0522 65 07 04

L'Additionneur d'analyse
Hélicoptère 715 GFT
Dr. ALABOU F. MELSA
Tunisie 10000
CHU LIB J. OULEK, CASABLANCA

LABORATOIRE D'ANALYSES MEDICALES TENSIFT

276, Boulevard Oued Tensift, 1er étage

OULFA

CASABLANCA

Tél. : 0522 90 90 20 - Fax : 0522 90 90 21

Dr Hafsa ALLABOUCH
Médecin Biologiste

2022

Casablanca le vendredi 16 septembre Madame DEKKAR SAKINA

FACTURE N°	31626
------------	-------

Analyses :

Vitesse de sédimentation -----	B	30	
Acide urique -----	B	30	Total : B 60

Prélèvements :

Sang-----	K	1	
TOTAL DOSSIER			90,40 DH

Arrêtée la présente facture à la somme de :

Quatre vingt Dix Dirhams et Quarante Centimes

Laboratoire d'Analyses
Médicales TENSIFT
Dr. ALLABOUCH Hafsa
267, BD OUED TENSIFT 1er ETAGE
GROUPE "J" OULFA - CASABLANCA



مختبر التحاليل الطبية تانسيفت

Laboratoire d'Analyses Médicales Tensift

Biochimie - Hématologie - Bactériologie - Virologie - Parasitologie - Mycologie - Immunologie

د. حفصة علابوش
Dr. Hafsa ALLABOUCH
Médecin Biologiste

Ancienne Interne des Hopitaux de Lille - France
DU Antibiothérapie et Chimiothérapie anti-infectieuse-Lille
DU Qualité et Accréditation en Biologie Médicale-Lille

Dossier ouvert le : 16/09/22

Prélèvement effectué à 10:29

Edition du : 16/09/22

Madame DEKKAR SAKINA

Né (e) le : 08081971

Docteur MUSTAPHA NAJI

Réf. : 22I121

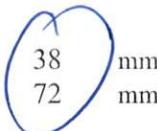


Page : 1/1

HEMATOLOGIE

VITESSE DE SEDIMENTATION

	Normales	Antériorités
1 ère heure ----- :		13/02/2019
2 ème heure ----- :	22	55



NB: Les valeurs normales sont en fonction de l'âge et du sexe :

*H= Age/ 2.

*F= (Age+10) / 2.

BIOCHIMIE

Acide urique ----- :	34,00	mg/l	26 - 60
(Technique turbidimétrique,KONELAB 20 i)	Soit :	202,38	μmol/l 150 - 360

Laboratoire d'Analyses
Médicales TENSIFT
Dr. ALLABOUCH Hafsa
267, BD OUED TENSIFT 1er ETAGE
GROUPE "J" OULFA - CASABLANCA

Prélèvement à domicile sur rendez-vous

267, Boulevard Oued Tensift Groupe "J", 1er étage - Oulfa - 20220 Casablanca

Tél. : 05 22 90 90 20 - Fax : 05 22 90 90 21 - laboratoiretensift@gmail.com - www.laboratoiretensift.ma

CNSS : 9720732 Patente : 36017172 IF : 14474751 ICE : 001684731000025